

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
2 octobre 2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-ARA-DP-00840

1. Intitulé du projet

Création d'un bâtiment – transfert d'activités existantes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société SOTECH

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur SAPONE, président de l'entreprise Mécanique Découpage Précision – MDP,
elle-même présidente de la société SOTECH

RCS / SIRET

9 8 5 0 9 0 6 2 5 0 0 0 2 4

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Société ayant pour activité principale le traitement de surface
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Rubrique 2565.1 (autorisation) Rubrique 2565.2.b (autorisation) Rubrique 2564.B (déclaration contrôlée) Rubrique 4110.1.b (déclaration contrôlée)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un nouveau bâtiment industriel qui abritera les activités de la société SOTECH. La vocation de la société SOTECH est le traitement de surface de pièces métalliques. Elle dispose d'une autorisation préfectorale d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 4 novembre 2010. Actuellement, ses activités sont effectuées dans un bâtiment en location à proximité du site projeté.

Au vu d'un contexte défavorable affectant le site actuel (bâtiment non conforme aux normes vis-à-vis de la réglementation ICPE associée aux modalités d'exploitation) et également pour devenir propriétaire de ses propres locaux, la société SOTECH envisage un transfert de ses activités sur un site situé à une cinquantaine de mètres occupé par un bâtiment désaffecté.

Il est prévu de démolir ce bâtiment en conservant le vide sanitaire (réutilisation partielle). Un bâtiment d'un seul tenant sera créé pour accueillir les activités de la société SOTECH.

Les voies goudronnées seront réhabilitées en voies de circulations et parking.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du transfert d'activité sont :

- d'une part de devenir propriétaire des locaux pour la société SOTECH qui est actuellement locataire ;
- d'autre part d'exploiter ses activités dans un bâtiment respectant les normes réglementaires et en particulier :
 - * la résistance au feu des locaux
 - * la récupération des eaux d'extinction en cas d'incendie
 - * la mise en place de dispositif e désenfumage,
 - * la réalisation d'un lieu de stockage des produits dangereux adéquats

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site projeté est composé d'un bâtiment désaffecté, d'une zone goudronnée et d'espace vert. Le projet consiste à réhabiliter la zone goudronnée, démolir le bâtiment tout en gardant les fondations et le vide sanitaire présent pour l'utiliser comme zone de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie.

Le bâtiment projeté sera composé d'un seul tenant et comprenant deux parties principales :

- une zone de bureaux/locaux sociaux (au niveau R+1) avec la zone de réception/expédition des matières premières et produits à traiter au niveau rez-de-chaussée ;
 - d'une zone de production où seront implantées les trois chaînes de traitement de surface et la machine de dégraissage à chaud.
- Il est également prévu la construction dans la zone de travail d'un local dédié au stockage de produits dangereux qui répondra aux exigences de la réglementation ICPE (résistance au feu, ventilation, rétention,...)

Les voies goudronnées existantes seront réhabilitées en voies de circulations et parking.

La surface du bâtiment projeté occupera une superficie de 975 m², la zone goudronnée (parking et voie de circulation) une surface de 500 m² environ, le restant étant dédié aux espaces verts.

Le site sera entièrement clôturé et accessible par un portail maintenu fermé en-dehors des heures d'ouvertures.

Les travaux de démolition puis de construction sont prévus fin 2018 après l'obtention de toutes les autorisations nécessaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La vocation de la société SOTECH est le traitement de surface de pièces métalliques.

La société SOTECH fonctionne de façon linéaire sur toute l'année sauf durant le mois d'août; les activités ont lieu du lundi au vendredi en 2 x 8 ou en 3 x 8.

L'effectif de l'entreprise est de 9 à 10 personnes.

Les installations se composent principalement de trois chaînes de traitement de surface composées de différents bains de traitement et de rinçage et d'une installation fermée de dégraissage au solvant de type perchloroéthylène.

Le traitement de surface a pour but de recouvrir ou de transformer la surface d'une pièce afin d'améliorer l'aspect, la tenue à la corrosion ou de lui conférer de nouvelles propriétés. La clientèle est principalement du type PME avec des domaines d'activités variés : aéronautique, automobile, connectique, quincaillerie...

Les matières premières sont exclusivement des éléments métalliques provenant d'entreprises diverses et variées.

Les pièces subissent une succession de trempages dans les bains de traitement et les bains de rinçage afin d'obtenir le traitement désiré.

Les pièces sont contrôlées afin de vérifier leur aspect, l'épaisseur de la couche déposée et l'adhérence de la couche.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure de demande de permis de démolir et de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain (parcelle cadastrale)	2170 m ²
Surface du bâtiment	975 m ²
Surface des voies de circulation et parking	500 m ²
Surface des espaces verts	695 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone industrielle des Grands Prés
249 rue Raoul Follereau
74 300 Cluses

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6 ° 0 4 ' 3 1 " N Lat. 0 6 ° 3 4 ' 1 0 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La société Sotech est autorisée pour ses activités sur son site actuel (différent de celui projeté – distant d'environ une cinquantaine de mètres) par arrêté préfectoral DDPP n°2010.260 en date du 4 novembre 2010.

Les activités actuelles seront transférées sur le site du projet.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État dans le département de la Haute-Savoie a été approuvé le 06 mai 2015. Le site est situé non loin de l'Avenue de Colomby. Il n'est pas situé dans un secteur affecté par le bruit (au sens du « classement sonore des infrastructures de transport terrestre ») le long des routes concernées par les cartes stratégiques de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cluses dispose d'un PPRn approuvé le 30 décembre 2005. Le site du projet est inscrit dans une zone constructible soumise à condition (zone 45E). Le règlement impose des dispositions pour les fondations. Le projet respectera les conditions imposées par le PPRn.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site projeté est reconnu par l'administration (DREAL UD 73-74) comme site pollué (BASOL n° 74.0095). Il s'agit d'un site traité avec une surveillance toujours active. Des travaux de dépollution ont été réalisés par la société à l'origine de la pollution. Une surveillance des eaux souterraines au moyen de plusieurs piézomètres est réalisée trimestriellement. Le suivi sera maintenu pendant les travaux / activités de la société Sotech.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté est situé à plus de 3,1 km du site Natura 2000 le plus proche. Il s'agit des sites ZPS41 et H24 – Vallée de l'Arve. (carte de localisation en annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La société SOTECH sera raccordée au réseau d'adduction d'eau potable publique. La consommation annuelle est évaluée à environ 300 m3, elle est liée au nettoyage des locaux (autolaveuse) et à l'alimentation en eau des bains des chaînes de traitement de surface (rinçage et de constitution des bains). La société SOTECH est dotée d'une installation « en zéro rejet » qui comprend un système interne de recyclage de l'eau des bains de rinçage permettant une économie non négligeable de la consommation en eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est déjà occupé en grande partie par un bâtiment industriel et est implanté dans une zone industrielle dans un environnement anthropique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le risque sanitaire potentiel est lié à la présence de substances dangereuses des bains de traitement. Les conditions de stockage et les modalités d'exploitation (bains avec système de récupération des vapeurs- installation fermée) induisent un risque sanitaire non significatif. Une surveillance sera également présente au niveau des rejets atmosphériques (analyse annuelle).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La desserte locale de l'établissement est principalement assurée par la rue Raoul Follereau et la rue du docteur Gallet. Les activités de l'entreprise seront à l'origine d'un trafic maximale de 10 véhicules légers par jour et 2 poids-lourds par jour. Il s'agit d'un flux compatible avec le gabarit des axes routiers empruntés et avec les secteurs traversés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'ambiance sonore est relativement bruyante due aux activités et à la circulation de la zone industrielle . Aux vues des équipements techniques projeté et la réalisation des activités dans un bâtiment couvert et fermé, la société SOTECH n'induera pas d'émissions sonores poussées ; elles seront à priori couvertes par celles liées au contexte industriel du secteur. Une campagne de mesure sonore sera réalisée dans l'année suivant la mise en activité des installations pour vérification de la conformité réglementaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions de vapeurs interviennent au niveau des cuves des chaînes de traitement de surface. Des systèmes de captage de ces vapeurs couplée avec un traitement des effluents atmosphériques visant à respecter les normes réglementaires avant rejet dans l'environnement., seront mis en place au niveau des cuves de l'ensemble des bains des chaînes de traitement de surface. Des analyses seront régulièrement réalisées, au moins une fois par an pour vérifier la conformité réglementaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées d'origine sanitaire seront envoyées vers le réseau public d'assainissement collectif. Les eaux pluviales rejoindront le réseau d'eau pluviale de la zone industrielle après passage dans un séparateur-débourbeur d'hydrocarbures. Il n'y a pas de rejet d'eaux usées industrielles du fait de l'installation nouvelle génération « zéro rejet ». Ce système permet par évaporation sous vide de concentrer les effluents et ainsi de récupérer l'eau pour la réutiliser et de limiter les déchets liquides à éliminer.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés dans le cadre de l'activité de l'entreprise SOTECH correspondent principalement aux déchets liquides en lien avec le traitement de surface. Tous les déchets sont stockés par type dans des conteneurs spécifiques. Une société spécialisée (actuellement : société Deschamboux) est chargée de leur récupération pour traitement physico-chimique. Tous les déchets liquides sont sur rétention. Un bordereau de suivi des déchets dangereux (B.S.D.D) est établi pour tous les déchets dangereux générés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet intègre des dispositions visant à la mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation afférente aux installations classées pour la protection de l'environnement et à la réduction ou évitement des effets des activités / installations projetées sur l'environnement.

Le principale mesure concerne la station « zéro rejet » qui permet de traiter et l'eau des effluents liés aux bains de rinçage et de condenser les déchets aqueux qui seront récupérés par une société spécialisée pour destruction ; la deuxième mesure concerne le capotage de l'ensemble des bains des chaînes de traitement de surface couplé avec un traitement avant rejet à l'atmosphère. Le projet ainsi que les mesures associées sont décrit plus précisément dans l'annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de transfert de la société SOTECH devrait être dispensé d'une évaluation environnementale du fait :

- des mesures prévues pour respecter la réglementation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et également du fait des installations de captation et traitement des rejets atmosphériques et de l'installation de traitement et recyclage des effluents liquides avec l'absence de rejet d'eaux industrielles ;
- des surveillances prévues : une campagne de mesure sonore dans l'année suivant la mise en service de l'installation ; une surveillance annuelle des rejets atmosphériques ; une surveillance des eaux souterraines déjà effectuée par la société en charge de la dépollution du site au moyen de piézomètres.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Caractéristiques du projet et mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cluses

le,

02/10/2017

Signature

Pascal Sogone Président


SOTECH
TRAITEMENT DE SURFACE
24, rue du Docteur Gallet
ZI des Grands Prés - 74300 CLUSES
Tél. 04 50 93 17 51 - Fax 04 50 18 02 96
Siret 485 090 625 00024

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/25 000

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

- Paysage lointain
- Environnement proche

Annexe 4 : Plan masse d'ensemble

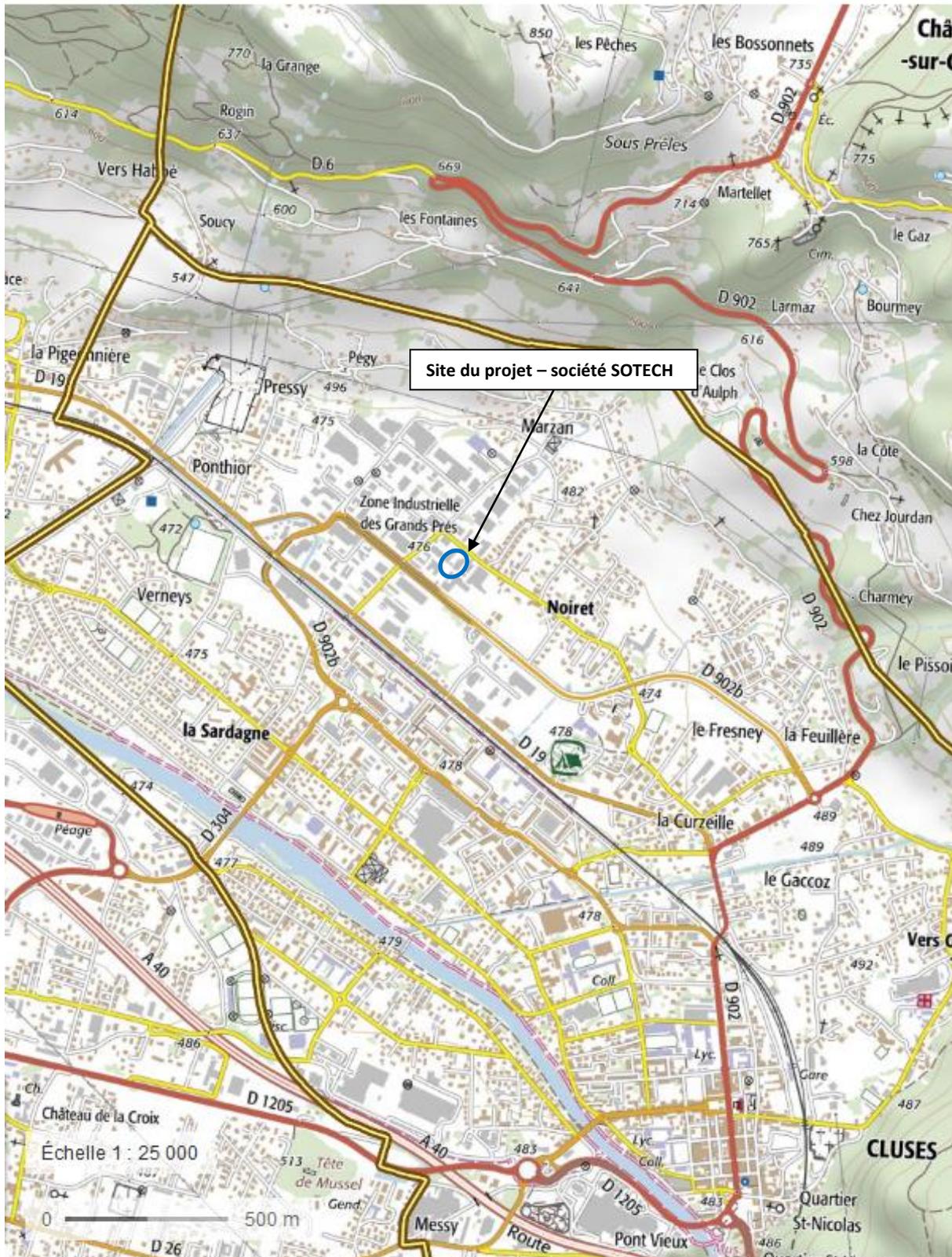
Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne

Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000 les plus proches

Annexe 7 : Caractéristiques du projet et mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

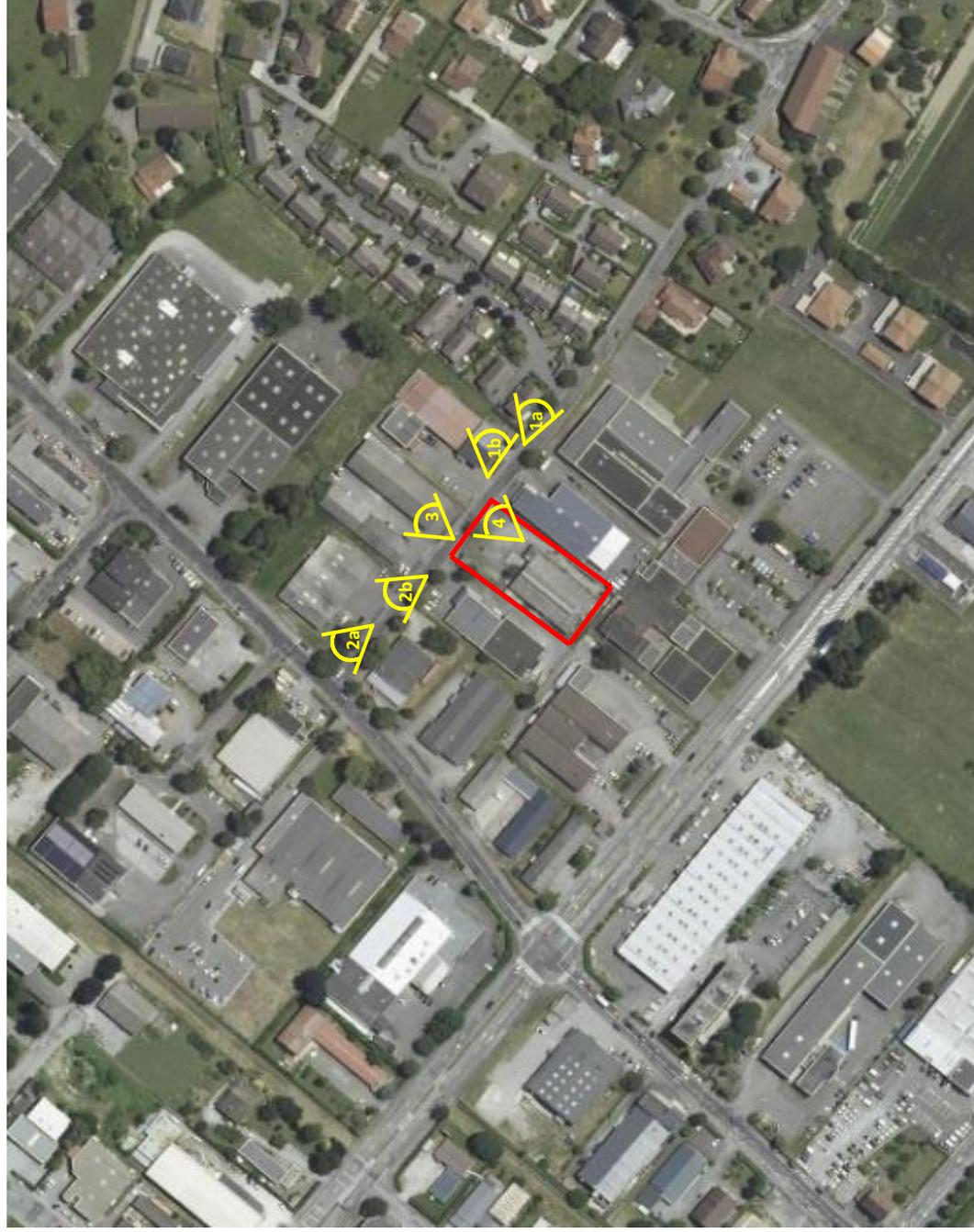
ANNEXE 1

ANNEXE 2



Localisation du site du projet de la société SOTECH – échelle : 1/25 000^{ème} (source géoportail)

ANNEXE 3



Localisation des prises de vues

Paysage « lointain »

1a et 1b – Vue depuis la rue de Follereau (septembre 2016)



Source : google maps

2a et 2 b – Vue depuis la rue de Follereau (septembre 2016)



Source : google maps

Prises de vue environnement proche

3. vue en face du site du projet - septembre 2016



Source : google maps

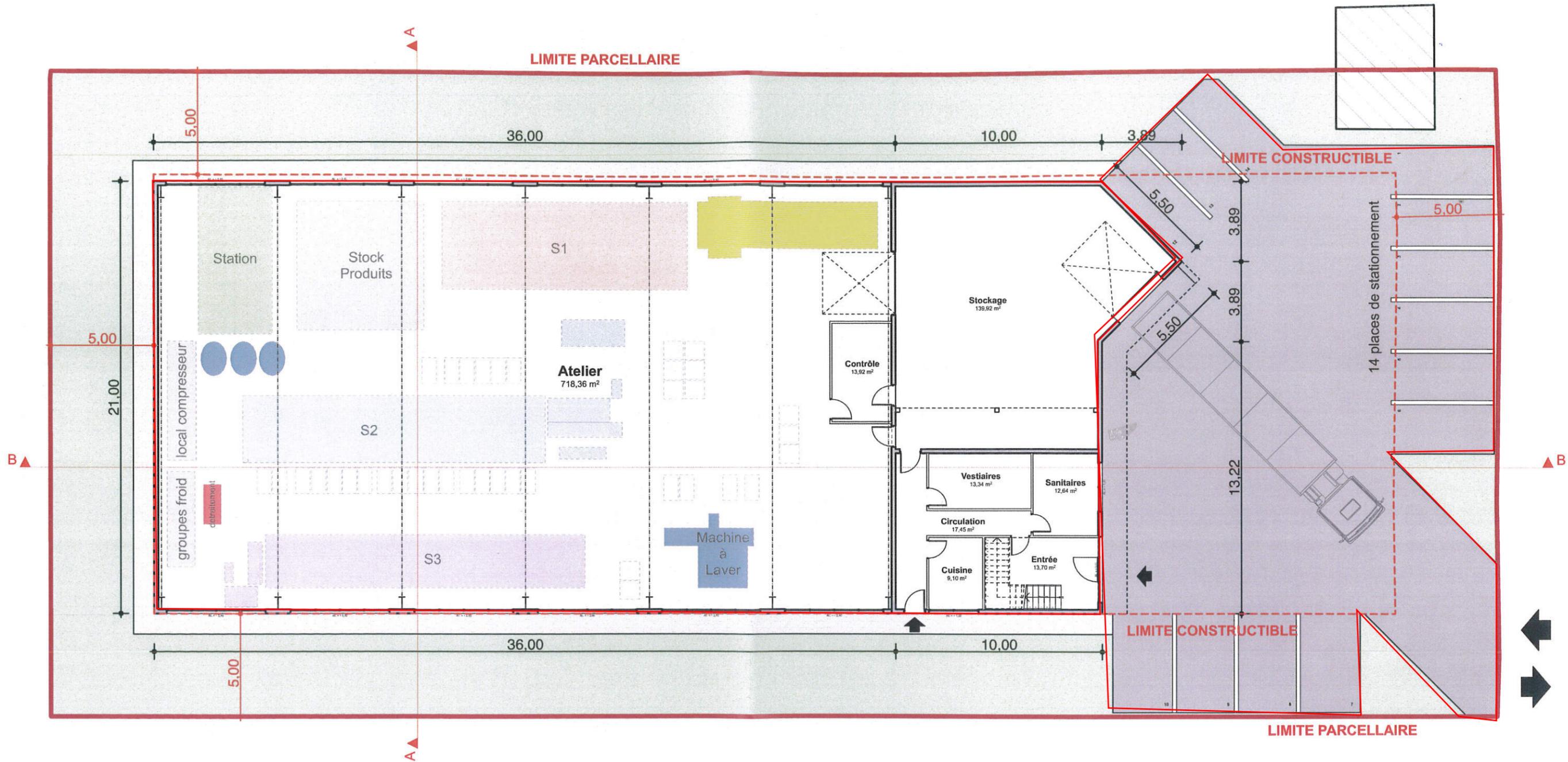
3. Vue en face du site du projet – juillet 2017



4. vue sur le site du projet – juillet 2017



ANNEXE 4



MAITRE D'OUVRAGE

SOTECH

APS 01

AFF. 00-00-00

DATE 20/09/2017

Plan du RDC

FLORENT MAKO
ARCHITECTE
D.P.L.G.
5, RUE
CHANTEMERLE
74100
VILLE LA GRAND
Tel : 04-50-87-05-86
Fax : 04-50-95-55-17



D'ARCHITECTURE

OUVRAGE

Construction d'un bâtiment industriel

Rue Raoul Follereau, 74300, CLUSES

ECH. 1:200

DESSIN a.b@studiomako.com

FICHER 00-00-00 SOTECH - CLUSES.pln

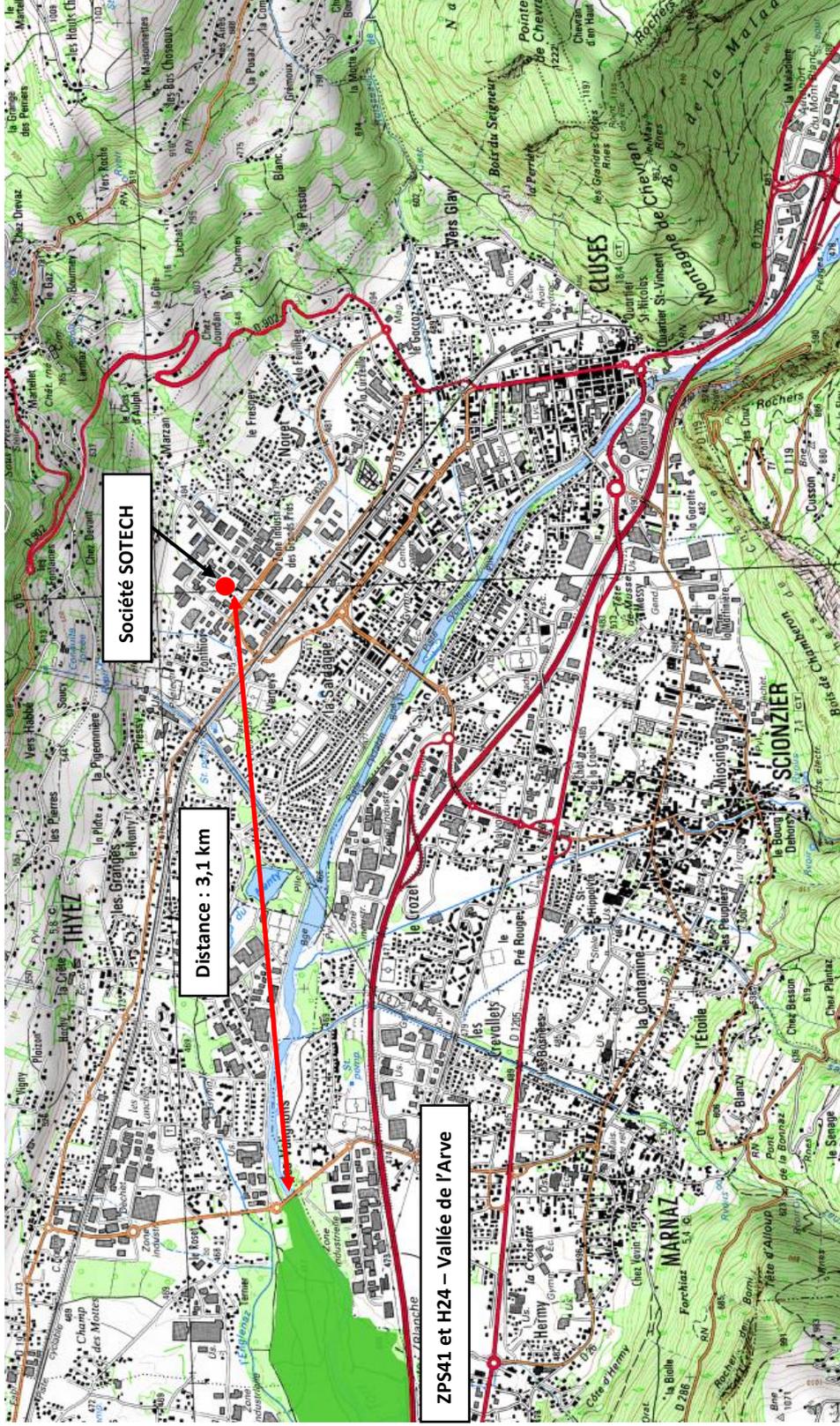
ANNEXE 5

Création d'un bâtiment industriel - transfert d'activités existantes (74)
Société SOTECH



ANNEXE 6

Création d'un bâtiment industriel - transfert d'activités existantes (74)
Société SOTECH



ANNEXE 7

La vocation de la société SOTECH est le traitement de surface de pièces métalliques. Il s'agit d'une installation classée au titre de la protection de l'environnement (ICPE).

Les installations se composent principalement de trois chaînes de traitement de surface composées de différents bains de traitement et de rinçage et d'une installation fermée de dégraissage au solvant de type perchloroéthylène.

La société SOTECH est actuellement implantée dans la zone industrielle des Grands Prés au 24 rue du Docteur Gallet, sur la commune de Cluses. Elle dispose d'une autorisation préfectorale d'exploiter son installation en date du 4 novembre 2010

Au vu d'un contexte défavorable affectant le site actuel (bâtiment non conformes aux normes vis-à-vis de la réglementation ICPE associée aux modalités d'exploitation) et également pour devenir propriétaire de ses propres locaux, la société SOTECH envisage un transfert de ses activités sur un site situé à proximité occupé un bâtiment désaffecté.

Le site choisi correspond aux parcelles n°2725, 2597, 2609 de la section A pour une superficie totale de 2170 m². Il est implanté dans la zone industrielle des Grands Prés au 249 rue Raoul Follereau, sur la commune de Cluses.
Pour information, la distance entre le site actuel et futur de la société SOTECH est d'environ cinquante mètres.

Le tableau ci-dessous présente les rubriques ICPE pour lesquelles le projet de la société SOTECH sera soumis. Les données annoncées prennent en compte les perspectives d'évolution ultérieures.

Rubrique	Désignation de la rubrique	Régime	Installations concernées
2565	Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion, polissage, attaque chimique,...) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564 et du nettoyage-dégraissage visé par la rubrique 2563.		Chaînes de traitement de surfaces.
	1. Lorsqu'il y a mise en œuvre : a) de cadmium b) de cyanures, le volume des cuves étant supérieur à 200 l	A A	2565.1-b Volume maximum des bains de traitement avec substances et mélanges de composés cyanurés : 2665 litres Régime : Autorisation (A)
	2. Procédés utilisant des liquides (sans mises en œuvre de cadmium et à l'exclusion de la vibro-abrasion), le volume des cuves étant : a) Supérieur à 1 500 l b) Supérieur à 200 litres, mais inférieur ou égal à 1 500 litres	A DC	2565.2-a Volume maximum des bains de traitement autres : 6820 litres Régime : Autorisation (A)
	3. Traitement en phase gazeuse ou autres traitements sans mise en œuvre de cadmium 4. Vibro-abrasion, le volume total des cuves de travail étant supérieur à 200 l	DC DC	Volume totale actuelle des bains de traitements des trois chaînes : 9500 litres Avec perspectives d'évolutions futures : 13 500 litres au totale
2564	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces (métaux, matières plastiques, etc.) par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques. Le volume des cuves de traitement étant :		2564.B
	A. Pour les liquides organohalogénés ou des solvants organiques volatils, le volume équivalent des cuves de traitement étant : 1. Supérieur à 1500 l 2. Supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1500 l 3. Supérieur à 20 l, mais inférieur ou égal à 200 l lorsque des solvants de mentions de danger H340, H350, H350i, H360D ou H360F ou à phrases de risque R45, R46, R49, R60, R61 ou des solvants halogénés de mention de danger H341 ou étiquetés R40 sont utilisés dans une machine non fermée B. Pour des solvants non visés en A ou pour des procédés utilisés sous-vide, le volume des cuves étant supérieur à 200 l	A E DC DC	Machine de dégraissage à chaud au solvant perchloroéthylène (procédé utilisé sous vide) Volume des cuves : 280 litres Régime : Déclaration contrôlée

Rubrique	Désignation de la rubrique	Régime	Installations concernées
4110	<p>Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés.</p> <p>1. Substances et mélanges solides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 1 t b) Supérieure ou égale à 200 kg, mais inférieure à 1 t</p> <p>2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 250 kg b) Supérieure ou égale à 50 kg, mais inférieure à 250 kg</p> <p>3. Gaz ou gaz liquéfiés. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : Supérieure ou égale à 50 kg Supérieure ou égale à 10 kg, mais inférieure à 50 kg</p>	<p>A DC</p> <p>A DC</p> <p>A DC</p>	<p>4110.1.b</p> <p>Substances et mélanges solides de toxicité aiguë de catégorie 1</p> <p>Volume de stockage maximum : 300 kilos</p> <p>Régime : Déclaration contrôlée</p>

Descriptif du bâtiment projeté

Le site projeté est composé d'un bâtiment désaffecté, d'une zone goudronnée et d'espace vert. Le projet consiste à réhabiliter la zone goudronnée, démolir le bâtiment tout en gardant le vide sanitaire présent pour l'utiliser comme zone de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie.

Le bâtiment projeté sera composé d'un seul tenant et comprenant deux parties principales :

- une zone de bureaux/locaux sociaux (au niveau R+1) avec la zone de réception/expédition des matières premières et produits à traiter au niveau rez-de-chaussée ;
- d'une zone de production où seront implantées les trois chaînes de traitement de surface et la machine de dégraissage à chaud.

Il est également prévu la construction dans la zone de travail d'un local dédié au stockage de produits dangereux qui répondra aux exigences de la réglementation ICPE (résistance au feu, ventilation, rétention,...)

Les principales caractéristiques constructives du bâtiment seront :

- murs coupe-feu de degré 1 heure ;
- couverture incombustible ;
- portes intérieures coupe-feu de degré 1 heure et munies d'un ferme porte ou d'un dispositif assurant leur fermeture automatique ;
- porte donnant vers l'extérieur pare-flamme de degré une heure ;
- matériaux de classe A2 s1 d0, ex M0 (incombustibles).

Les locaux seront équipés en partie haute de dispositifs permettant l'évacuation des fumées et gaz de combustion dégagés en cas d'incendie adapté aux risques de l'installation.

Le sol est étanche, inerte vis-à-vis des produits, incombustible et équipé de façon à pouvoir recueillir les eaux de lavage, les eaux d'extinction et les produits répandus accidentellement (vide sanitaire existant du bâtiment désaffecté après réhabilitation).

La surface du bâtiment projeté occupera une superficie de 1150 m², la zone goudronnée (parking et voie de circulation) une surface de 500 m² environ, le restant étant dédié aux espaces verts.

Le site sera entièrement clôturé et accessible par un portail maintenu fermé en-dehors des heures d'ouvertures.

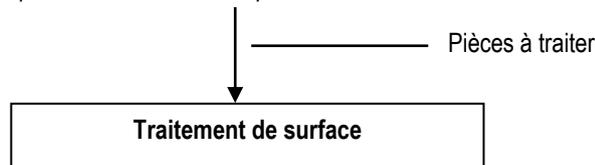
Descriptif des activités

La société SOTECH fonctionne de façon linéaire sur toute l'année sauf pendant les périodes de vacances d'été (mois d'août) où la société est fermée 15 jours. Les activités ont lieu du lundi au vendredi en 2 x 8 ou en 3 x 8. L'effectif de l'entreprise est de 9 à 10 personnes.

L'activité exercée est le traitement de surface. Le traitement de surface a pour but de recouvrir ou de transformer la surface d'une pièce afin d'améliorer l'aspect, la tenue à la corrosion ou de lui conférer de nouvelles propriétés. La clientèle est principalement du type PME avec des domaines d'activités variés : aéronautique, automobile, connectique, quincaillerie...

Réception des matières premières

Les matières premières sont amenées directement à l'entreprise. Elles sont réceptionnées dans le local de réception et d'expédition des matières premières et produits finis. Elles sont pesées avant d'être mise en zone de stockage.



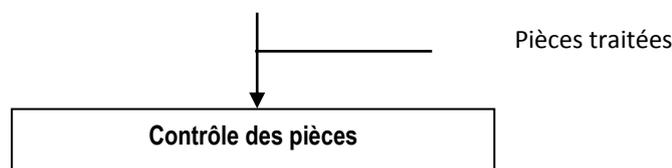
Les pièces subissent une succession de trempages dans les bains de traitement et les bains de rinçage afin d'obtenir le traitement désiré.

Les traitements effectués sur les chaînes sont les suivants :

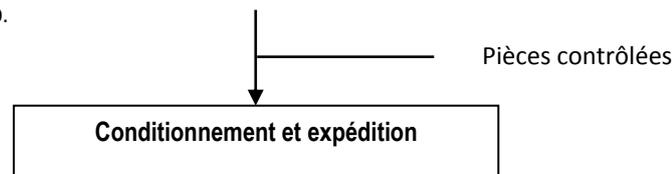
- Dégraissage chimique,
- Dégraissage électrolytique anodique,
- Dégraissage électrolytique cathodique,
- Décapage,
- Dégazage,
- Decuivrage, Denickelage, Desetamage,
- Revêtement : Zinc Alcalin sans cyanure, Finition Noire sans chrome VI, Bichromatée / verte avec finition renforcée, Etain sans plomb, Nickelage, Duclanisation, Nickel sulfamate, Argenture avec ou sans passivation, Cuivrage avec passivation organique, Or électrolytique, Alodine 1000, 1200 et 1500 sans chrome VI, Passivation inox, Etamage, nickelage avec ou sans sulfamate, Cuivrage (sous couche)

Après chaque bain de traitement, les pièces passent par des bains de rinçage. Il s'agit pour l'essentiel de bains de rinçage mort c'est-à-dire que les cuves n'ont pas d'alimentation continue en eau. Ils ont deux objectifs : arrêter l'effet chimique des produits du bain précédent, limiter la pollution du bain suivant.

Le séchage des pièces est effectué au moyen de deux essoreuses par centrifugation. Après le séchage les pièces sont acheminées vers une zone de transition en attente de contrôle.



Les pièces sont contrôlées afin de vérifier leur aspect, l'épaisseur de la couche déposée et l'adhérence de la couche. L'entreprise SOTECH utilise comme appareil de contrôle le X Ray pour la mesure des dépôts. Cet outil permet de réaliser un certificat de contrôle avec la photo.



Après traitement et contrôle, les pièces sont stockées dans la zone de stockage des produits finis sur rayonnage ou sur palette.

Descriptif des stockages et moyens de production

➤ Matières premières

Les matières premières sont exclusivement des éléments métalliques provenant d'entreprises diverses et variées. Il s'agit principalement de métaux cuivreux (cuivre, laiton, bronze) et ferreux.

Ces matières premières sont stockées dans l'aire de réception/expédition de l'entreprise dans leur conditionnement d'origine et dans les zones de stockage de pièces en attente de traitement clairement identifiées. Le stockage maximum présent a été évalué à 10 tonnes.

➤ Substances chimiques

Les consommables présents dans l'entreprise sont les produits chimiques utilisés pour la préparation des bains de traitement des chaînes de traitement de surface.

Le tableau ci-dessous reprend les produits stockés sur site avec les phrases de risques associées.

Nom des produits	stock maximum	Cond.	Phrase de risques
acid pH adjustment salt n°01	15 Kg	5 Kg	H319 -lésions oculaires graves /irritation oculaire - Catégorie 2
Acid pH adjustment salt n°10	5 Kg	3 Kg	H302 - H312 - toxicité aiguë orale et peau de catégorie 4 - H319 - lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2
acide borique	50 Kg	25 Kg	H360FD Toxique pour la reproduction cat 1B - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
Acide chlorhydrique	300 Kg	25 Kg	H314 - Corrosion cutané catégorie 1B / H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3 - inhalation / H290 - corrosif pour métaux - catégorie 1
Acide nitrique	200 Kg	25 Kg	H290 - corrosif pour les métaux - cat 1 / H314 - corrosion et irritation cutanée - cat1A
Acide sulfurique 34%	1400 Kg	1300 Kg	H314 - Corrosion cutané catégorie 1A
acide sulfurique 96%	200 Kg	30 Kg	H314 - Corrosion cutané catégorie 1A
AuCN	0.1 Kg	0.1 Kg	H300 Mortel en cas d'ingestion. Tox aigue. 1 H310 Mortel par contact cutané. Tox aigue. 1 H330 Mortel par inhalation. Tox aigue 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic aigue 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aquatic Chroniq 1
berlingots de cuivre	300 Kg	20 Kg	non classé
berlingots de zinc	50 Kg	25 Kg	non classé
Bichromate de sodium	25 Kg	25 Kg	H272 Peut aggraver un incendie ; comburant. - solide oxydant cat2 H301 Toxique en cas d'ingestion. - toxicité aiguë cat 3 oral H312 Nocif par contact cutané - toxicité aiguë cat 4 peau H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.- Skin Corr. 1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée -Skin Sens. 1 H330 Mortel par inhalation. -toxicité aiguë cat 2 inhalation H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. -Resp. Sens. 1 H340 Peut induire des anomalies génétiques - Muta. 1B H350 Peut provoquer le cancer - Carc. 1B H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus - Repr. 1B H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation) -STOT Rep. Exp. 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. toxicité aiguë et chnrique de cat;.1
bille argent	100 Kg	10 Kg	H302 - Nocif en cas d'ingestion -H332 - Nocif par inhalation
Bonderite M-CR 1200 S	10 Kg	10 Kg	H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant. Solides oxydants Catégorie 1 H301 Toxique en cas d'ingestion. Toxicité aiguë Catégorie 3.Oral(e) H331 Toxique par inhalation. Toxicité aiguë Catégorie 3: Inhalation

Nom des produits	stock maximum	Cond.	Phrase de risques
			<p>H310 Mortel par contact cutané. Toxicité aiguë Catégorie .Cutané(e) H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Sensibilisant des voies respiratoires Corrosion cutanée Catégorie 1A H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Sensibilisant de la peau Catégorie 1 H340 Peut induire des anomalies génétiques. Mutagénicité des cellules germinales Catégorie 1B H350 Peut provoquer le cancer. Cancérogénicité Catégorie 1A H361f Susceptible de nuire à la fertilité. Toxique pour la reproduction Catégorie 2 H335 Peut irriter les voies respiratoires. Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie3 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées Catégorie 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Risques aigus pour l'environnement aquatique Catégorie 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 1</p>
chlorure de nickel	50 Kg	25 Kg	<p>H350i - Peut provoquer le cancer par inhalation. Carc. 1A H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Muta. 2 H360D - Peut nuire au fœtus. Repr. 1B H331 - Toxique par inhalation. Acute Tox. 3 (Inhalation) H301 - Toxique en cas d'ingestion. Acute Tox. 3 (Oral) H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. STOT RE 1 H315 - Provoque une irritation cutanée. Skin Irrit. 2 H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Resp. Sens. 1 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Skin Sens H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aquatic Chronic Aquatic Acute</p>
complexe de nickel	1 Kg	1 Kg	<p>H315 - Provoque une irritation cutanée. Skin Irrit. 2 H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Resp. Sens. 1 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Skin Sens 1 H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Muta. 2 H350i - Peut provoquer le cancer par inhalation. Carc. 1A H360D - Peut nuire au fœtus. Repr. 1B H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. STOT RE 1 H302 – toxicité aigue orale catégorie 4 H312 – toxicité aigüe peau de catégorie 4 H400 Aquatic aigue 1 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Aquatic Chroniq 1 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conducting salt n°27	1 Kg	1 Kg	<p>H302 - Nocif en cas d'ingestion H312 - Nocif par contact cutané</p>
CU 56P	100 Kg	25 Kg	<p>Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412</p>
cupralite 150	50 Kg	25 Kg	<p>Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Dam. 1, H318</p>
cyanure argent	5 Kg	1 Kg	<p>Acute Tox. 2 H300 Mortel en cas d'ingestion. Acute Tox. 1 H310 Mortel par contact cutané. Acute Tox. 2 H330 Mortel par inhalation. Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

Nom des produits	stock maximum	Cond.	Phrase de risques
cyanure de cuivre	75 Kg	25 Kg	Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 2 (Acute Tox. 2, H300). Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 1 (Acute Tox. 1, H310). Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 1 (Acute Tox. 1, H330). Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400). Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410). Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique (EUH032).
cyanure de potassium	200 Kg	50 Kg	Corrosif pour les métaux (Met.Corr 1) Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 1 (Acute Tox. 1, H310). Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 1 (Acute Tox. 1, H330). H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - STOT RE 1 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400). Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Chronic 1, H410).
elpelyt LS1 brightener	50 Kg	25 Kg	Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319
elpelyt wetting agent 22 C	50 Kg	25 Kg	H315 - Skin.Irrit 2 - H319 - Eye. Dam.1
elpelyt LS1 carrier X5	50 Kg	25 Kg	non classé
Enprep 223U	200 Kg	25 Kg	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Enprep 234 WA	25 Kg	25 Kg	
Enprep Z72	200 Kg	25 Kg	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Enseal 160	50 Kg	25 Kg	non classé
Enthobrite NCZ 5001 part A	50 Kg	25 Kg	Aquatic Chronic 3, H412
Enthobrite NCZ 5001 part B	50 Kg	25 Kg	non classé
Enthobrite NCZ 5001 part C	50 Kg	25 Kg	Carc. 2, H351 Repr. 2, H361d (Foetus) Aquatic Chronic 3, H412
Enthobrite NCZ conditionner	50 Kg	25 Kg	non classé
ENTHOX 747	50 Kg	25 Kg	H271. OX. Solid1 H301 - Toxique en cas d'ingestion - Acute Tox. 3 (Oral) H311 - Toxique par contact cutanée - Acute. Tox 3 (peau) H330 -Acute Tox. 2 - Mortel par inhalation. Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Muta. 1 B, H340 1 Carc. 1A, H350 Repr. 2, H361f STOT SE 3, H335 - STOT RE 1, H372 I I Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410
Enthox 780	50 Kg	25 Kg	non classé
etain	150 Kg	4 Kg	non classé
Evabrite WS-A	20 Kg	5 Kg	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Fomex AW300	50 Kg	25 Kg	H226 Liquide et vapeurs inflammables. - Flam. Liq. 3 H315 Provoque une irritation cutanée. Skin Irrit. 2 H318 Provoque des lésions oculaires graves. Eye Dam. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Skin Sens. 1 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. STOT SE 3

Nom des produits	stock maximum	Cond.	Phrase de risques
Karatclad Omega R	0.5 Kg	0.1 Kg	Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1A, H350 Repr. 1B, H360D (Foetus) STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 3, H41
lectronic 1003	75 Kg	25 Kg	non classé
Lessive de soude	1400 Kg	1350 Kg	Skin Corr. 1, H314 Corrosif pour les métaux (Met.Corr 1) H290
Mouillant cupralite 150	100 Kg	25 Kg	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Permapass 3095	50 Kg	25 Kg	Acute Tox. 4, H332 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1B, H350 Repr. 1B, H360F (Fertilité) Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410
Permapass 7030A	50 Kg	25 Kg	H272. Ox.Sol.2, H226, Flam. Liq.3 H300, Acute. Tox.2 - H302, Acute. Tox.4 - H331, Acute. Tox.3 H315. Skin Corr. 2, - H314. Skin Corr 1A H318 Eye Dam. 1 - H319 Eye Dam. 2 H335- STOT SE 3 H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation - Resp. Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Skin Sens. 1 H350i - Carc. 1A H360F, Repr.1B Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 1, H410 - Aquatic Chronic 3, H412
Permapass 7030B	50 Kg	25 Kg	non classé
Perklone	335 Kg	335 Kg	Skin Irrit. 2 - H315; Skin Sens. 1 - H317; Carc. 2 - H351; STOT Single 3 - H336 Aquatic Chronic 2 - H411
solution conductrice n°22	5 Kg	1 Kg	non classé
soude	100 Kg	25 Kg	H314. Skin Corr 1A H290. Corrosif pour les métaux 1
stannostar GSB brightener	75 Kg	25 Kg	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
stannostar GSB make up	50 Kg	25 Kg	H314. Skin Corr 1A
stannostar GSM	50 Kg	25 Kg	non classé
sulfamate de nickel	250 Kg	25 Kg	H302 - Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H332 - Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 H334 - Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H317- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H341 Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2 H350i Cancerogénité (inhalation) Catégorie 1A H360 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B H372 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1 H400 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1 H410 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1
sulfate de nickel	150 Kg	25 Kg	H350i Cancerogénité (inhalation) Catégorie 1A H341 Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2 H360D Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Nom des produits	stock maximum	Cond.	Phrase de risques
			H372 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1 H332 - Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 H302- Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 2 H315 - Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H334 - Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H317- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H400 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1 H410 - Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1
sulfate d'étain	50 Kg	25 Kg	Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Repr. 2 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aquatic Chronic 1 Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
SURTEC 650	50 Kg	25 Kg	non classé
sylvrex S CF	15 Kg	5 Kg	Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318
sylvrex S HT	2 Kg	1 Kg	Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318
sylvrex S T	2 Kg	1 Kg	non classé

Ces produits seront stockés dans un local indépendant dont les principales caractéristiques sont :

- matériaux de classe A1 ou A2 s1 d1 selon NF EN 13 501-1 ;
- murs extérieurs et murs séparatifs REI 120 (coupe-feu de degré 2 heures) ;
- planchers REI 120 (coupe-feu de degré 2 heures) ;
- portes et fermetures résistantes au feu (y compris celles comportant des vitrages et des quincailleries) et leurs dispositifs de fermeture EI 120 (coupe-feu de degré 2 heures).

Les produits cyanurés (produits solides) seront isolés des autres substances.

Des rétentions adéquates et fonction de la compatibilité des produits seront présentes conformément à la réglementation ICPE.

➤ Chaînes de traitement

Les moyens techniques de la société sont composés de trois chaînes de traitement de surface qui sont constituées d'un ensemble de bains de traitement (décapage, dégraissage, application de revêtement par voie électrolytique) et de bain de rinçage (rinçage mort, rinçage à eau recyclée, rinçage à eau déminéralisée).

Le volume total des cuves de traitement des chaînes est de 9 500 litres actuellement, la demande portera sur un volume total de cuves de 13500 litres pour faire face aux perspectives d'évolutions futures (d'une part : augmentation probable des cuves existantes de la chaîne de traitement de surface S1 et rajout de bains supplémentaires sur les deux autres chaînes de traitement de surfaces en fonction des demandes clients).

L'alimentation des bains en produits de traitement est effectuée soit par pompes doseuses soit par ajouts manuels effectués par un opérateur qualifié.

Certains bains sont chauffés : chauffage par des résistances couplées à des capteurs de niveaux bas.

Les pièces métalliques sont véhiculées dans des paniers au moyen de ponts à bras latéraux ou manuellement.

Deux essoreuses par centrifugation permettent le séchage des pièces métalliques.

Les effluents sont captés par aspiration et hottes latérales à lèvres placées sur les baignoires et collectées par une cheminée. Deux systèmes d'extractions sont présents sur chaque chaîne de traitement de surface : l'un est dédié au captage des bains cyanurés l'autre aux cuves restantes.

Chaque chaîne de traitement de surface dispose de rétention l'une dédiée aux cuves acide/base (les concentrations des solutions des bains sont relativement faibles : il n'y a pas de risques de réactions acido-basique) et l'autre aux cuves de produits cyanurés. Elles sont équipées de capteur de point bas.

Trois chaînes de traitement seront implantées avec comme procédé et bains de traitement :

	Procédé	Constituants principaux	volume (L)	Temp.	famille
S1	CUIVRE	cyanure de potassium / cyanure de cuivre	70	60 °C	cyanure
	Nickel brillant	sulfate de nickel / chlorure de nickel / acide borique	140	60 °C	acide
	blanchiment nickel	acide citrique	50	25 °C	acide
	ETAIN	sulfate d'étain / acide sulfurique	140	18 °C	acide
	PRE-AG	cyanure de potassium / cyanure d'argent	70	25 °C	cyanure
	AG	cyanure de potassium / cyanure d'argent	140	25 °C	cyanure
	Passivation AG	Poly(oxy-1,2-ethanediy), α -phenylmethyl)- ω -[(1,1,3,3-étraméthylbutyl) phenoxy]-octadécane-1-thiol	80	40 °C	alcalin
	AU	aurocyanure / nickel	70	40 °C	cyanure
	ZN	soude / zing	140	25 °C	alcalin
	Passivation BICHRO	trioxyde de chrome	50	25 °C	chrome
	Passivation BLANCHE	trinitrate de chrome / acide nitrique	50	25 °C	chrome
	Passivation NOIRE	sulfate de chrome / sulfate de cobalt	50	25 °C	chrome
	Passivation verte	trioxyde de chrome			
	Passivation INOX	acide nitrique	50	25 °C	acide
	Passivation INOX C4	acide nitrique / bichromate de sodium	50	50 °C	chrome
	Rinçage C4	bichromate de sodium	50	50 °C	chrome
	alodine 1200	trioxyde de chrome	50	25 °C	chrome
	chromatation alu blanche	non classé	50	25 °C	alcalin
	degraissage chimique	hydroxyde de sodium	105	50 °C	alcalin
	degraissage electro	hydroxyde de sodium	120	50 °C	alcalin
decapage hcl	acide chlorhydrique	100	25 °C	acide	
activation	acide nitrique	50	25 °C	acide	
S2	CUIVRE	cyanure de potassium / cyanure de cuivre	265	60 °C	cyanure
	Nickel brillant	sulfate de nickel / chlorure de nickel / acide borique	265	60 °C	acide
	Nickel mat	sulfamate de nickel / chlorure de nickel / acide borique	1000	60 °C	acide
	ETAIN Mat	sulfate d'étain / acide sulfurique	525	18 °C	acide
	ETAIN Brillant	sulfate d'étain / acide sulfurique	525	18 °C	acide
	Dégraissage Chimique	hydroxyde de sodium / métasilicate de disodium / carbonate de sodium	380	60 °C	alcalin
	Dégraissage Electro	hydroxyde de sodium / métasilicate de disodium / carbonate de sodium	480	60 °C	alcalin
	Décapage HCL	acide chlorhydrique	380	25 °C	acide
	Activation	acide sulfurique	160	25 °C	acide

Procédé		Constituants principaux	volume (L)	Temp.	famille
S3	CUIVRE	cyanure de potassium / cyanure de cuivre	1000	55 °C	cyanure
	PASS CUIVRE	propane-2-ol	200	25 °C	alcalin
	PRE-AG	cyanure de potassium / cyanure d'argent	260	25 °C	cyanure
	AG	cyanure de potassium / cyanure d'argent	640	20 °C	cyanure
	PASS AG	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-(phenylmethyl)-ω-[(1,1,3,3-tetramethylbutyl)phenoxy]-octadécane-1-thiol	200	40 °C	alcalin
	Dégraissage Chimique	métasilicate de disodium / carbonate de sodium / hydroxyde de sodium	610	55 °C	alcalin
	Dégraissage Electro	métasilicate de disodium / carbonate de sodium / hydroxyde de sodium	260	55 °C	alcalin
	Décapage HCL	acide chlorhydrique	340	25 °C	acide
préparation					
decuivrage	cyanure de potassium / nitrobenzènesulfonate de sodium	150	25 °C	cyanure	
denickelage	acide sulfurique / nitrobenzènesulfonate de sodium	150	25 °C	acide	
desetamage	Nitrobenzoate d'ammonium / éthylènediamine	20	25 °C	acide	

- Station d'épuration « zéro rejet ».

Les chaînes seront couplées à une station d'épuration fonctionnant en « rejet zéro ».

Les effluents des bains de rinçages sont traités au moyen d'un évaporateur sous vide puis de filtres à charbon actifs et résines échangeuses d'ions pour pouvoir être réutilisée au niveau de l'alimentation des bains de la chaîne. Les polluants concentrés issus de l'évaporateur sont stockés dans une cuve de stockage adaptée ; ils seront ensuite pompés et éliminés comme déchets en filière spécialisée.

Les bains usés, ne pouvant être traités par ce système tels que les dégraissants et les acides sont stockés dans des containers spécifiques avec rétention intégrée. Les vidanges des bains sont réalisées en fonction de leur utilisation et au moins une fois par mois. Les containers pleins sont systématiquement échangés par des vides et traités par des filières spécialisées.

- Machine de dégraissage à chaud

Il s'agit d'une machine de dégraissage fonctionnant avec un solvant chloré : le tetrachloroethylene

Le procédé de nettoyage et de séchage est réalisé dans une chambre de travail fermée. Le volume de bains de traitement est de 280 litres. Le verrouillage et la fermeture de la chambre de travail sont réalisés automatiquement.

L'alimentation en solvant est réalisée par conteneur safe-tainers, de même pour le solvant usé. Chaque conteneur contient un fût standard. Le conteneur en acier protège le fût contre les dégradations et les fuites. Les deux conteneurs sont verrouillables. Des connecteurs hermétiques rapides anti-fuites empêchent toute fuite ou émission de vapeur lors du transfert du solvant vers la machine de nettoyage. Pendant le transfert du solvant usagé de la machine de nettoyage vers le conteneur safe-tainers, un adaptateur de couplage hermétique et un connecteur de récupération des vapeurs empêchent toute émission.

Descriptif des utilités

- Electricité

La société SOTECH sera raccordée au réseau public au moyen d'un transformateur de courant. Il s'agira d'un transformateur sans PCBs, installé dans un local spécifique situé en limite de propriété (local déjà existant)

➤ Eau potable

La société SOTECH sera raccordée au réseau d'adduction d'eau potable publique, la canalisation sera équipée d'un compteur d'eau et d'un disconnecteur. La consommation annuelle est évaluée à environ 300 m³, elle est liée au nettoyage des locaux (autolaveuse) et à l'alimentation en eau des bains des chaînes de traitement de surface (rinçage et de constitution des bains).

Il est important de noter que la société SOTECH est dotée d'une installation « en zéro rejet » qui comprend un système interne de recyclage de l'eau des bains de rinçage permettant une économie non négligeable de la consommation en eau potable.

➤ Gestion des eaux résiduaires

Les principales eaux résiduaires produites par la société SOTECH ont principalement pour origine :

- les installations sanitaires qui rejoindront le réseau d'assainissement collectif desservant la zone industrielle
- les vidanges des bains des chaînes de traitement de surface,

Les vidanges des bains de traitement des chaînes de traitement de surface sont récupérées, stockées dans des containers avec rétention intégrée pour être ensuite éliminées en tant que déchets liquides.

Les vidanges des bains de rinçage des chaînes de traitement de surface sont traitées en interne au niveau du système « zéro rejet ». Ce système permet par évaporation sous vide de concentrer les effluents et ainsi de récupérer l'eau pour la réutiliser et de limiter les déchets liquides à éliminer. De plus elle dispose un circuit d'eau recyclée qui est traitée par des résines échangeuses d'ion permettant l'alimentation en eau recyclée de plusieurs bains de rinçage.

Les vidanges des rinçages morts cyanurés et des bains de traitement cyanurés ne sont pas traités par l'installation ; elles sont directement stockées dans des containers avec rétention intégrée

Les chaînes de traitement de surface de la société SOTECH n'induisent pas de rejet d'eau industrielle vers le milieu naturel.

➤ Gestion des rejets atmosphériques

L'opération de traitement de surface est à l'origine d'émissions atmosphériques gazeuses.

Des émissions de vapeurs interviennent au niveau des cuves des chaînes de traitement de surface et se trouve renforcée par la réalisation des traitements à chaud.

Des systèmes de captage de ces vapeurs seront mis en place au niveau des cuves de l'ensemble des bains des chaînes de traitement de surface qu'ils s'agissent des bains de traitement ou des bains de rinçage.

L'installation de captage sera couplée par un système de traitement des effluents atmosphériques visant à respecter les normes réglementaires avant rejet dans l'environnement.

Des analyses seront régulièrement réalisées, au moins une fois par an, pour contrôler les émissions atmosphériques.

➤ Gestion des déchets

Les modalités de gestion des déchets produits ainsi que leur devenir sont précisés dans le tableau suivant :

Désignation du déchet	Code nomenclature	Transporteur	Eliminateur	Mode de traitement
palette bois	15 01 03			Réutilisation en interne
Déchets ménagers en mélange	-			Ramassage des ordures ménagères de la ville de Cluses
Liquide basique	11 01 07	Deschamboux	Tredi	D9 - traitement physico chimique
Liquide acide	11 01 05	Deschamboux	Tredi	D9 - traitement physico chimique
Liquide cyanure	11 01 11	Deschamboux	Tredi	D9 - traitement physico chimique
Liquide chromique	11 01 05	Deschamboux	Tredi	D9 - traitement physico chimique
Résines échangeuse d'ion	11 01 06	Deschamboux	Tredi	D9 - traitement physico chimique
Divers souillés (dont filtre à bande)	15 02 02	Deschamboux	Tredi	D10 - Incinération
Concentrats d'évaporateur	16 10 01	Deschamboux	Tredi	D10 - Incinération

Les liquides (acide, basique, cyanure, chromique) sont stockés dans des cuves spécifiques avec rétention intégrée de 1 m³

Les concentrats de l'évaporateur issus du traitement des bains usés sont stockés dans une cuve de 4 500 litres intégrée à l'installation « zéro rejet ». Les divers souillés (absorbants, emballages souillés, chiffons souillés,...) sont stockés dans des fûts de 200 litres sur rétention afin de séparer les produits acides, basiques et cyanurés. Les résines échangeuse d'ion, les charbons actifs sont échangés par la société Deschamboux.

Un bordereau de suivi des déchets dangereux (B.S.D.D) est établi pour tous les déchets dangereux générés et est conservé au minimum trois ans par la société dans un registre.

➤ Gestion des eaux pluviales

Le réseau d'eau pluviale des zones de circulations et parking sera raccordé au réseau d'eau pluviale de la zone industrielle après traitement au moyen d'un séparateur – débourbeur d'hydrocarbures (qui sera équipé d'une vanne de fermeture permettant l'isolement du réseau de la société par rapport au réseau publique.

Synthèses des mesures prises

Le projet intègre des dispositions visant à la mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation afférente aux installations classées pour la protection de l'environnement et à la réduction ou évitement des effets des activités / installations projetées sur l'environnement.

Mesures prises visant à la protection des eaux et sol

- Mise en place d'un disconnecteur sur le réseau d'alimentation en eau potable.
- Mise en place de rétentions ou système équivalent pour chaque stockage de produits liquides neufs ou usés.
- Mise en place de rétentions pour chaque chaîne de traitement de surface (en fonction de la compatibilité des produits) et sous l'installation de traitement et recyclage des effluents.
- Installation de traitement et recyclage des effluents dite de nouvelle génération (« zero rejet ») permettant de recycler l'eau des effluents liés aux bains de rinçage et de condenser les déchets aqueux qui seront récupérés par une société spécialisée pour destruction.
- Pas de rejet d'eau industrielle : les effluents des chaînes de traitement de surface sont traités sur l'installation précitée et/ou récupérées par une société spécialisée.
- Utilisation de containers spécifiques avec rétention intégrée pour le stockage des déchets liquides.

Mesures prises pour la protection de l'air

- Analyses annuelles effectuées sur les rejets atmosphériques pour vérifier la conformité réglementaire.
- Système de captage des effluents des bains de traitement et de rinçage des chaînes de traitement de surface couplé avec une installation de traitement visant à assurer la conformité réglementaire des rejets.
- Installation fermé de traitement de surface au solvant chloré avec ouverture de la porte asservie à une concentration maximale dans la chambre. Utilisation sous-vide. Utilisation de safetainer pour les solvants neufs ou usés. Pas de rejet en extérieur.

Mesures prises pour la rétention des eaux d'extinction incendie

- Isolement du réseau d'eau pluviale du site.
- Réhabilitation du vide sanitaire existant pour permettra la récupération des eaux d'extinction en cas d'incendie.